

UABT13 - Expérience professionnelle de DEUST (année 2)

Présentation

Programme

Contenu

Cette UA (unité d'activité) est validée et notée en même temps que le Mémoire de DEUST. En HTT, une expérience professionnelle de deux ans est exigée en tant que professionnel, ouvrier ou ETAM, du BTP de l'architecture, de l'immobilier, de la maintenance, de la gestion, de l'industrie après un titre de niveau 4. Lorsque le candidat ne possède pas d'expérience professionnelle au niveau demandé, le Cnam offre la possibilité de signer une convention de stage dans le BTP de trois mois minimum (et jusqu'à deux fois six mois) pour compléter son expérience professionnelle.

 Mis à jour le 01-09-2021



Code : UABT13

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

6 crédits

Responsabilité nationale :

EPN01 - Bâtiment et énergie / 1